

19 JAN. 2015

COURRIER ENTREE / C.G

Reçu le :	NC - 5/10/15
	19 JAN. 2015
	DGDU/STP

n° 13/009

FH à fin de la dernière EP  
des communes  
rejoindre Ceale Contact

Monsieur le Président  
**Communauté Urbaine de Lyon**  
Délégation générale du développement urbain  
20 rue du Lac - BP 3103  
69399 LYON cedex 03

Dossier suivi par : E.LEVEAU-VIGNAL  
Téléphone : 04.74.62.34.12  
Courriel : [INAO-VILLEFRANCHE@inao.gouv.fr](mailto:INAO-VILLEFRANCHE@inao.gouv.fr)

Nos réf. : CM/ELV 15-006  
Vos réf. : dossier suivi par Henri BERTRAND  
Objet : Projet de modification n°11 du PLU  
Communauté Urbaine de Lyon

Limas, le 12 janvier 2015

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 22 décembre 2014, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification n°11 du PLU de la communauté urbaine de Lyon, impactant le territoire des communes de Décines-Charpieu et de Vaulx-en-Velin.

Les communes de **DECINES-CHARPIEU** et **VAULX-EN-VELIN (69)** sont situées dans l'aire de production des IGP suivantes :

- « *Emmental français de l'Est central* » et « *Volailles de l'Ain* ».

Elles ne sont pas comprises dans une aire géographique d'Appellation d'Origine Protégée.

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'affecte pas l'activité des IGP concernées.

Je vous demande, suite à l'approbation de votre document d'urbanisme, de bien vouloir m'adresser un exemplaire de ce document approuvé (sous forme informatique de préférence).

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.

Pour le Directeur de l'INAO,  
Et par délégation,  
Christèle MERCIER



Copie : DDT 69